

Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant 2016-2021

En bref



Stratégie pour les droits de l'enfant : CINQ objectifs

La nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) est **la troisième** élaborée dans ce domaine par l'Organisation. Gardant à l'esprit la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (CNUDE), la Convention des droits de l'homme et d'autres normes juridiques du Conseil de l'Europe, cette nouvelle Stratégie identifie cinq priorités pour les 47 Etats membres, en vue de garantir les droits de l'enfant :

- 1 : l'égalité des chances
- 2 : la participation des enfants
- 3 : une vie exempte de violence
- 4 : une justice adaptée aux enfants
- 5 : les droits de l'enfant dans l'environnement numérique

La Stratégie a été élaborée dans le cadre d'un processus intergouvernemental et véritablement participatif, auquel ont été associés gouvernements, organisations internationales, société civile, experts et enfants.

La Stratégie définit clairement, pour chaque domaine de priorité, l'impact et les résultats attendus afin que la performance puisse être évaluée à intervalles réguliers, la première évaluation intervenant dans trois ans.

1. Egalité des chances pour tous les enfants

Les enfants ont droit à une qualité de vie adéquate et à une protection sociale et économique appropriée. Or, ils sont encore trop nombreux, même dans les pays riches, à souffrir de la **pauvreté**. Certains groupes d'enfants, par exemple les enfants « en déplacement » et concernés par le **phénomène migratoire**, sont particulièrement vulnérables. En Europe, la discrimination à l'égard des enfants pour des motifs liés **au genre, au handicap ou à l'orientation sexuelle** est une réalité. La Stratégie incite les Etats membres à modifier leur législation et leurs politiques en s'appuyant sur des normes juridiques spécifiques du Conseil de l'Europe comme la Charte sociale européenne.

2. Participation de tous les enfants

C'est un droit des enfants que d'être entendus et impliqués dans les décisions les concernant. Leur avis devrait être dûment pris en compte en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des **lois, politiques et actions liées à l'enfance**. Les Etats membres devraient faire en sorte que les enfants soient consultés dans les domaines pertinents pour leurs droits. Pour cela, l'Outil d'évaluation de la participation des enfants, élaboré par le Conseil de l'Europe, permet d'évaluer dans quelle mesure les Etats associent les enfants à la prise de décision.

3. Une vie exempte de violence pour tous les enfants

Les Etats doivent garantir aux enfants la protection contre toutes les formes de violence, notamment les **abus sexuels** et l'exploitation. Le Conseil de l'Europe est à l'avant-garde des travaux normatifs destinés à protéger les enfants contre la violence : il dispose dans son arsenal juridique d'instruments tels que la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote), la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains et la Convention sur la cybercriminalité. La Stratégie appelle aussi les Etats membres à faire cesser les **châtiments corporels** à l'égard des enfants dans quelque contexte que ce soit – établissements scolaires, institutions et cercle familial.

4. Une justice adaptée à tous les enfants

De nombreux enfants sont amenés, sous une forme ou une autre, à connaître le système judiciaire. Fort malheureusement, en Europe, les systèmes judiciaires sont encore **mal adaptés aux besoins spécifiques des enfants**. La Stratégie appelle les Etats membres à appliquer les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants, afin que **l'intérêt supérieur de l'enfant prime** en toutes circonstances, et à ne recourir aux **mesures privatives de liberté** qu'en dernier ressort et pour la durée la plus brève possible.

5. Droits de l'enfant dans l'environnement numérique

Internet fait désormais partie intégrante de la vie des enfants. Ceux-ci ont le droit d'apprendre, de jouer et de communiquer en ligne – mais aussi d'être **protégés contre le harcèlement**, le discours de haine, la radicalisation, les diverses formes d'abus sexuels autant que contre d'autres risques du Darknet. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe sont confrontés à ce défi de taille que constituent la garantie et la protection des droits de l'enfant dans l'environnement numérique, et la Stratégie va les aider à transmettre aux enfants des connaissances concrètes sur la manière de **naviguer en ligne en toute sécurité**.